

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, comme les négociations relatives à ce sujet ne sont pas encore commencées, il serait prématuré de discuter de cette question.

Nous disons, dans les directives, qu'il devrait s'agir d'un «common carrier», comme l'honorable député l'a dit, et nous devons en discuter dans l'avenir. Nous n'avons pas de politique définitive à ce sujet; toutefois, il n'y aura pas de pipe-line, si l'on ne peut pas permettre le développement des ressources canadiennes.

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LES LEVÉS ÉCOLOGIQUES—LA PUBLICATION DES DONNÉES

[Traduction]

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a-t-il invité le Conseil des sciences à participer aux études écologiques et le ministre publiera-t-il les conclusions des études en cours avant de prendre une décision finale au sujet de ce pipe-line?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, un groupe de travail interministériel a été formé dès 1969. L'un des sous-comités de ce groupe de travail était chargé précisément de l'étude des questions écologiques et il l'a fait de façon sérieuse, comme l'ont fait aussi divers ministères et organismes et le secteur privé lui-même. La question de savoir si nous devons rendre publiques ces études en ce moment ou lors de la présentation d'une demande en vue de l'aménagement du pipe-line devra être prise en considération.

M. Comeau: Étant donné que le ministre va rencontrer ces personnes lundi, adoptera-t-il une attitude officielle avec les industries ou les intéressés, et prendra-t-il connaissance de ces rapports d'étude écologique avant de prendre une décision au sujet de ces projets de pipe-line?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, les deux organismes chargés de prendre une décision sur la protection de l'écologie sont le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a la principale responsabilité, et l'Office national de l'énergie qui est tout aussi responsable pour ce qui est d'approuver ou de rejeter un projet de pipe-line. Nous étudierons la question de savoir s'il est dans l'intérêt public de publier ces études avant de recevoir une demande de cette nature.

LA REMISE DE L'AMÉNAGEMENT DU PIPE-LINE TRANSALASKIEN ET LE PROJET DU MACKENZIE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? L'un ou l'autre des ministres intéressés pourrait-il nous dire s'il a déjà obtenu des États-Unis l'assurance qu'ils n'entreprendront pas la construction du pipe-line entre la baie Prudhoe et le port de Valdez jusqu'à ce que les négociations relatives à la vallée du Mackenzie soient reprises et qu'elles marquent un progrès?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que nous ayons reçu pareille assurance. Il s'agit d'une question de politique interne des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà fait part des inquiétudes du Canada en ce qui concerne la navigation maritime au large de la Colombie-Britannique. Les autorités de Washington savent, je crois, que nous souhaitons que la route de la vallée du Mackenzie fasse l'objet d'une étude, sous réserve des règlements et de la décision du Canada, avant de fixer leur choix sur Valdez. Il nous est impossible, toutefois, de contraindre le gouvernement des États-Unis à attendre cette décision.

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—LES RISQUES DE PERTES POUR L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DE LA C.-B.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans le cadre de ses négociations avec les représentants des sociétés pétrolières américaines et avant qu'elles soient terminées, voudrait-il inviter son collègue, le ministre des Pêches et des Forêts, à faire, pour sa gouverne et pour celle de la Chambre, une déclaration au sujet d'un rapport émanant du secrétariat américain au Commerce, et selon lequel la mise en service d'une route maritime à l'intention des pétroliers au large de la côte ouest du Canada entraînerait une perte annuelle de 100 millions de dollars pour notre industrie de la pêche sur la côte du Pacifique?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit mon collègue, c'est un travail d'équipe, et nous sommes en constante communication avec le ministère des Pêches et des Forêts, qui nous fournit certaines données techniques concernant la pêche, tant dans le fleuve Mackenzie que dans l'océan Pacifique.

Je crois que ce ministère-là étudie présentement le rapport du Département du commerce des États-Unis, au sujet des conséquences futures sur les pêcheries, de l'établissement d'une route maritime entre Valdez et les États-Unis.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Winnipeg-Nord pour poser une question supplémentaire, puis nous passerons à un autre sujet.

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LES DIRECTIVES ÉCOLOGIQUES À L'INTENTION DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quand le ministre et son collègue rencontreront les représentants des sociétés pétrolières lundi pour discuter des possibilités d'un oléoduc dans la vallée du Mackenzie, leur feront-ils connaître les lignes directrices pour la protection de l'environnement que les fonctionnaires ont pu établir, qu'elles en soient à une étape préliminaire ou avancée, afin